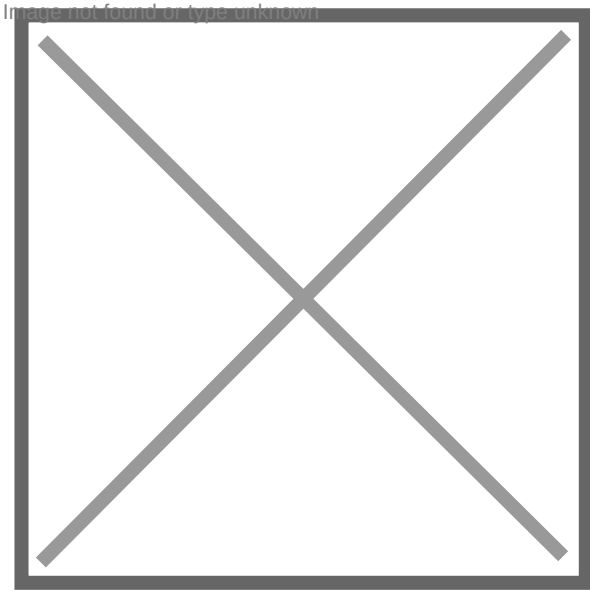




Cadre forfait annuel en heure - congé maternité

Par **duboisval_old**, le **04/10/2007** à **12:34**

Je suis salariée sous un contrat cadre au forfait en heures sur l'année : je dois faire selon mon contrat de travail : 1 693 heures par année civile de travail effectif (un décompte est fait tous les mois, si dépassement en fin d'année droit à la rémunération des heures supplémentaires) Pour le calcul de mes heures effectives de travail, les heures de jours fériés ou de congés payés ne sont pas comptés comme heures travaillées. Ex : sur une semaine de travail type avec 9H/j sur 5 jours comportant un jour férié et un jour de congé payé = $9 \times 3 = 27$ heures de travail effectif. rnrnDès le 01/01/08, je serais en congé maternité jusqu'au 23/04/08. Ma question est de savoir combien d'heures de travail je devrais faire sur le reste de l'année 2008 après mon retour. Mon quota de 1 693 heures doit être réduit du fait de mon congé maternité mais de combien ?rnrnMerci de m'éclairer, j'en ai grand besoinrnrnPour inf : convention collective 3020 qui n'indique rien de particulier.